

La santé des hospitaliers mérite des actes, pas des slogans publicitaires !

À l'occasion du colloque de la fondation MNH et de la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) du 8 avril 2026, consacré à la santé des professionnels de santé, la ministre de la Santé, Stéphanie RIST, a déclaré avec simplicité :

« Un professionnel de santé en bonne santé est un professionnel qui soigne mieux ».

Pour la Fédération FO des personnels des Services Publics et des Services de Santé (FO-SPSS), si cette préoccupation affichée par la ministre d'améliorer la santé des hospitaliers ne peut être que saluée, nous restons néanmoins circonspects quant à ses intentions réelles, au regard de l'état d'avancement des négociations sur la protection sociale complémentaire (PSC).

En effet, les discussions portant sur les soins gratuits (ou plus exactement le reste à charge), la complémentaire santé et la prévoyance dans la fonction publique hospitalière (FPH), en vue d'une application au 1^{er} janvier 2027, sont aujourd'hui au point mort. Or, la question du reste à charge est essentielle pour permettre aux hospitaliers de se soigner correctement et dignement.

La ministre de la Santé est intervenue lors de ce colloque consacré à la santé des hospitaliers sans aborder une seule fois le dossier de la PSC. Pourtant, comme le souligne le rapport présenté à cette occasion, « la santé bucco-dentaire est un angle mort de la prévention à l'hôpital », « la santé des soignants entre dans les critères de la HAS », et « le coût estimé de la mauvaise santé des soignants s'élève à 4,5 milliards d'euros etc. ».

Cette absence, volontaire ou non, de mention de la PSC n'est pas de bon augure pour la poursuite des négociations ni pour les agents hospitaliers.

Cette situation est d'autant plus incompréhensible que FO-SPSS n'a eu de cesse, ces dernières années, et ces dernières semaines encore, de porter auprès des différents cabinets ministériels les revendications suivantes :

- L'amélioration et l'extension des « soins gratuits », complétées par une complémentaire santé de haut niveau ;
- L'instauration d'une priorité d'accès aux soins et aux rendez-vous médicaux pour les hospitaliers : un soignant soigné rapidement, c'est un patient qui n'attend pas ;
- La mise en place d'une prévoyance statutaire, complétée par une prévoyance assurantielle ;
- Le déploiement d'un plan santé ambitieux pour tous les professionnels, doté de moyens réels ;
- Des plans de dépistage (cancer du sein, colorectal, etc.) réalisés dans nos structures.

Aujourd'hui, les décideurs publics ne peuvent plus feindre de découvrir que les hospitaliers sont les derniers travailleurs de France à ne pas bénéficier d'une prise en charge de leur complémentaire santé, tout en présentant l'un des taux de sinistralité les plus élevés, supérieur à celui du secteur du bâtiment.

C'est pourquoi il est temps, pour la ministre, de passer des discours publicitaires aux actes et d'aller chercher les moyens à Bercy, et non de les subir, afin de construire enfin une protection sociale complémentaire à la hauteur de celles et ceux qui prennent soin des autres.

Le Secrétariat Fédéral

Paris, le 10 avril 2026

Fédération des Personnels
des Services Publics et
des Services de Santé
Force Ouvrière

www.fo-publics-sante.org
fo.sante-sociaux@fosps.com
fo.territoriaux@fosps.com

Tél. : 01 44 01 06 00

153 - 155 rue de Rome
75017 PARIS